

car je ne m'attendais pas à une menace de clôture, aujourd'hui. Cela ne me gêne pas; qu'ils l'imposent. Mais les Canadiens n'oublieront pas que le gouvernement était impuissant à nous convaincre et qu'il a décidé de juguler le Parlement en imposant la clôture. Que cela soit bien compris. (*Applaudissements*) En 1917, la Chambre des communes a été saisie d'une mesure visant à établir un régime qui a réellement contribué à créer la désunion dans notre pays. Je veux parler de la conscription. La mesure fut soumise à la Chambre et, au cours du débat, le très honorable Ernest Lapointe invoqua, pour la combattre, les arguments que voici:

J'affirme que cette Chambre n'a ni le mandat ni le pouvoir d'adopter une mesure semblable. Cette action du gouvernement devient encore plus arbitraire quand elle s'accompagne d'une application rigoureuse des règles de la Chambre, qui nous sont en fait imposées. Il est assurément tyrannique—je pense que le mot reste encore en deçà des limites de la modération—d'avoir recours au bâillon pour faire adopter une mesure semblable par un Parlement comme celui que nous constituons présentement.

On a mentionné sir Robert Borden. Je vais citer certaines déclarations de sir Wilfrid Laurier à ce sujet. Les années 1911 et 1912 ont été témoins de grands débats en cette Chambre. Ils parlent du fait que nous avons discuté du drapeau pendant 22 jours.

M. Grégoire: Trente-deux.

Le très hon. M. Diefenbaker: Comme je l'ai dit hier, le premier ministre a bien indiqué dans un discours qu'il a prononcé à Hamilton qu'on n'avait pas retardé le programme législatif car, en somme, tout ce qu'on avait sacrifié, c'était les vacances des députés. Monsieur l'Orateur, permettez-moi maintenant de vous lire ce qu'a dit sir Wilfrid Laurier.

M. Grégoire: Dispensez-vous-en! (*Exclamations*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Il traitait d'une question qu'a maintenant mentionnée le premier ministre. En 1911, le débat sur la question de réciprocité a duré des semaines. Le ministre des Finances du parti libéral et M. Patterson—j'oublie quel portefeuille il détenait—sont revenus de Washington emportant avec eux ce qui allait devenir un traité entre le Canada et les États-Unis. Le parti conservateur s'y est opposé, et la discussion s'est poursuivie pendant des semaines. J'ai lu les comptes rendus de la presse d'alors où l'on reprochait aux conservateurs de faire de l'obstruction en prolongeant indûment le débat. Finalement, sir Wilfrid Laurier dissolvait la Chambre et le gouvernement était renversé. En 1912, le parti conservateur a présenté une mesure législative visant l'aide

au gouvernement britannique pour la construction maritime, mesure qui ne serait pas acceptable aujourd'hui et qui a beaucoup divisé le pays à l'époque. Le parti libéral s'y opposa fermement. J'ignore combien de semaines dura le débat, mais il fut long. J'ai ici des coupures de journaux de l'époque, dans lesquelles on dit qu'il était injuste pour l'opposition de s'élever, aussitôt après les élections, contre un gouvernement qui détenait la majorité, non pas une majorité dépendant des alliés, mais une majorité à la Chambre. Finalement, le parti conservateur imposa la clôture et la mesure concernant la marine fut adoptée. Elle fut déferée au Sénat qui la rejeta, mais elle ne fut jamais soulevée à nouveau, car le parti libéral avait raison. Les dirigeants conservateurs se rendirent compte à la suite d'une discussion approfondie qu'il en était ainsi.

Il est bon de lire ce qui se produisit lorsque la Chambre des communes fut saisie de la question au cours de la session de 1912-1913. La clôture fut proposée le 9 avril 1913, comme en fait foi le compte rendu à la page 7631. Sir Wilfrid Laurier et l'honorable J. D. Hazen se levèrent, alors que le chef de l'opposition avait la parole. C'est alors que M. W. B. Northrup proposa que l'honorable J. D. Hazen soit entendu. Il était ministre conservateur du Nouveau-Brunswick. Sir Wilfrid Laurier déclara à ce moment-là:

Quand vous avez une majorité dans la Chambre, voilà ce que nous pouvons attendre de vous—Honte!

Ce ne sont pas mes paroles, ce sont celles d'un des plus grands parlementaires dans toute l'histoire du Canada. La motion, mise aux voix, fut adoptée.

Comme en fait foi la colonne 7649 du compte rendu, sir Wilfrid Laurier déclarait plus tard:

Mais non; il n'avait pas un mot à dire, mais simplement à anticiper la clôture...

Il ajoutait ensuite, comme le rapporte la colonne 7651 du *hansard*:

Pendant les quinze années que j'ai été premier ministre, il est arrivé quelquefois que des amis sont venus me dire que je ne me rendais pas justice à moi-même ou au parti, et que je devais imposer la clôture, ainsi que la chose a été faite dans plusieurs autres parlements. Monsieur l'Orateur, je suis un libéral de vieille roche; j'ai fait mon éducation à l'école de Fox et des anciens chefs du parti libéral, et je n'ai jamais pu me faire à l'idée de priver une minorité parlementaire d'une arme d'autant de valeur que la liberté de la parole, en faisant adopter un règlement de clôture. Peut-être me suis-je trompé; peut-être ai-je été trop généreux. Non, je ne l'ai pas été; je préfère encore aujourd'hui, après quinze ans d'administration, avoir refusé d'imposer la clôture et avoir conservé l'ancien règlement. L'objet du règlement est de permettre à la Chambre de remplir les devoirs qu'elle doit au pays et au souverain.